

Observation 8 du 13/02/2023

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Nous nous opposons formellement à l'implantation d'un énième parc éolien dans la CCPC.

En effet, la Vienne compte 22% des éoliennes de toute la Nouvelle-Aquitaine ce qui prouve que notre département a déjà largement contribué à l'effort de transition énergétique. De plus, la CCPC a voté en septembre 2021 un moratoire. Le Conseil Départemental a, lui aussi, voté un moratoire en décembre 2021. Pour rappel, l'article L-110-1 du code de l'environnement fixe cinq objectifs au rang desquels "la cohésion sociale" et "l'épanouissement de tous les êtres humains". Comment peut-on respecter le développement durable et ne pas tenir compte de l'avis des élus de la CCPC, ni du Conseil Départemental ni des habitants dont le territoire est saturé d'éoliennes ?

En outre, le promoteur utilise des arguments discutables :

- le chantier permettra d'accroître les revenus des gîtes et des restaurants alors que le territoire voit le taux de chômage augmenter : ABOWIND pense-t-il réellement qu'un chantier de 6 à 9 mois relancera l'économie de Brion et de St Secondin ???!!!!
- le promoteur préconise un sentier de randonnée découverte autour des éoliennes : or, une enquête de l'AHTI démontre que les touristes sont rebutés par la présence d'éoliennes. Quid en termes économiques pour les communes ? De plus, le label Gîtes de France n'est plus accordé voire retiré aux propriétaires de gîtes à proximité d'éoliennes. Quid (pour la seconde fois) en termes économiques pour les communes ?
- « Le projet de parc éolien générera, au minimum 169 400 € de retombées fiscales annuelles liées à l'IFER ». Or, le promoteur ne précise pas s'il s'agit des retombées suite à la puissance produite ou à la puissance installée. Dans le premier cas, comment peut-il être certain de la puissance produite, le vent étant un élément imprévisible et non constant ? Par ailleurs, les mairies ont-elles été averties que les revenus perçus via l'IFER allaient diminuer la DGF qu'elles reçoivent ?
- « La production estimée des 4 éoliennes atteindra 60 000 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 12 766 foyers ou 29 489 personnes, chauffage et eau chaude sanitaire inclus. » Idem : le promoteur ne précise pas s'il s'agit de puissance produite ou installée. En raison des conditions météorologiques fluctuantes, il est d'ailleurs impossible de prévoir un rendement a priori.

En outre, est mandaté un bureau d'études pour l'étude faune-flore hors zone : le BE Calidris est situé en Loire-Atlantique, Côte d'Or et Hérault. Comment ces personnes peuvent-elles avoir une connaissance aussi fine du territoire que les deux associations de la Vienne qui étudient le secteur depuis 30 ans, notamment en matière de chiroptères ?

Notons également qu'il existe, dans un rayon de 20 km autour de Brion :

- * 9 parcs en fonctionnement (Saint Secondin, Bouresse Usson du Poitou, Brion, La Ferrière, Château-Garnier, Savigné, Blanzay...)
- * 11 autorisés
- * 6 en cours d'instruction
- * Sans compter les prospections qui sont en cours dans plusieurs communes de la CCPC : Champagné St Hilaire, Champagné le Sec, Blanzay, etc.
- * Soit plus de 60 éoliennes autour de Brion !!!! La saturation du secteur semble évidente.

La CCPC comptera à termes pratiquement 200 éoliennes. Nous pensons avoir largement répondu à l'attente du gouvernement en matière de transition énergétique, lequel doit se composer d'un "bouquet" et non uniquement d'éoliennes. Il serait peut-être temps d'explorer d'autres solutions de production d'électricité.

Pour ces raisons, nous vous prions, Madame la Commissaire Enquêtrice, de bien vouloir noter notre opposition à ce parc et de rendre un avis défavorable.

Vous en remerciant par avance, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Association Vent Contraire (86)